Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL087-DE

epfl dauphiné
la vie des territoires, l'avis des projets.

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
Séance du 07 octobre 2026

OBJET : **ACTIVITE FONCIERE –** Echéancier de paiement anticipé des sorties de stock des portages fonciers arrivés à terme à fin 2025 – collectivité garante ville de Grenoble - Modification de la délibération 25DL137 du 11 décembre 2025

Délibération n° 25

Le sept octobre deux mille vingt-six à onze heures, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier local du Dauphiné (EPFL D) s'est réuni sur la convocation et la présidence de Madame Joëlle HOURS.

Nombre d'administrateurs en exercice : **18**
Nombre d'administrateurs présents ou représentés : **17**

Administrateurs présents : 13
M. CHEVALLIER, M. CLAPPAZ, M. COULLOMB, M. DENERBARDY, M. HERRERO, Mme HOURS, M. LOSA, Mme MARTIN-GRAND ; M. MOCELLIN, M. OLLEON, M. ROSSETTI, M. SAURAT, Mme VIGNON

Administrateurs absents ayant donné pouvoir : 4
Mme PANTEL à Mme HOURS ; M. MOREAU à M. DEBERNARDY ; M. RUBES à M. HERRERO ; Mme TROTON à M. ROSSETTI

Administrateurs absents et excusés : 1
M. MOREAU Gilles

Mme VIGNON a été nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL087-DE

VU l'article L 324-1 du Code de l'urbanisme qui prévoit que l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné réalise pour le compte de ses membres des acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières en application des articles L. 221-1 et L. 221-2 et de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL010 en date du 10 février 2022 actant le 5ème Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) de l'établissement,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°22DL036 en date du 16 juin 2022, télétransmise en préfecture le 17 juin 2022, organisant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participations aux frais d'étude,

VU la délibération n°25DL072 du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné en date du 2 octobre 2025, détaillant les modalités de sortie ou de poursuite de portage pour le stock des portages fonciers déjà arrivés ou arrivant à terme en 2025,

VU la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné n°25DL037 en date du 22 mai 2025, télétransmise en préfecture le 27 mai 2025, modifiant les modalités de portage, de cession, de minoration et de participation aux frais d'études définies dans la délibération susvisée,

VU la délibération 25DL137 du 11 décembre 2025 relative à l'échéancier de paiement anticipé des sorties de stock des portages fonciers arrivés à terme à fin 2025 – collectivité garante ville de Grenoble ;

VU la délibération du conseil municipal de Grenoble en date du 15 décembre 2025, d'approbation par la Ville de Grenoble de l'échéancier de paiement de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Dauphiné concernant les portages fonciers arrivés à terme, notifiée le 18/12/2025 ;

Considérant que :

- Les délibérations précitées ont validé le classement de l'opération « **Chorier – Lindbergh (ou dit 88 rue Nicolas Chorier)** » en catégorie 3 en application de la délibération n°25DL072, relative au déstockage, entrainant le paiement du prix de revient selon un échéancier défini et prévoyant une cession à un tiers dès que possible.
- Que le prix de revient de l'opération est bien identique dans les deux délibérations, à hauteur de 310 580 € ;
- Un défaut de cohérence entre les échéanciers du paiement de ce prix de revient inscrits dans chacune des deux délibérations empêche de les exécuter;
- Il convient d'harmoniser les échéanciers de paiement ;
- Les cessions sont soumises à TVA dont le régime applicable sera déterminé au moment de la cession.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 038-447593104-20261007-26DL087-DE

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné :

- Prend acte que l'échéancier de paiement prévu pour l'opération « **Chorier – Lindbergh (ou dit 88 rue Nicolas Chorier)** » de catégorie 3 dans la délibération 25DL137 du 11 décembre 2025 est modifié de la manière suivante, conformément à la délibération de la ville de Grenoble : paiement fractionné du prix de revient de l'opération de 30 000€ en 2026, 120 000€ en 2027 et 160 580 € en 2028.

- Prend acte que le bilan définitif sera établi à la cession, ainsi que le solde restant à verser à l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné ou le trop-perçu à reverser à la collectivité garante.

Conclusions : Adoptées à l'unanimité

Pour extrait conforme,
La Présidente

Joëlle HOURS

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : EPFLD (38)
Utilisateur : Noirat Audrey

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**26DL087**
Objet :	**ACTIVITE FONCIERE – Echéancier de paiement anticipé des sorties de stock des portages fonciers arrivés à terme à fin 2025 – collectivité garante ville de Grenoble - Modification de la délibération**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.2 - Alienations
Identifiant unique :	038-447593104-20261007-26DL087-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 038-447593104-20261007-26DL087-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 26DL087_GRENOBLE_délib echeancier Chorier.pdf Nom métier : 99_DE-038-447593104-20261007-26DL087-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	326.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 octobre 2026 à 08h23min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 octobre 2026 à 08h23min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 octobre 2026 à 08h23min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 octobre 2026 à 08h23min39s	Reçu par le MI le 2026-10-15